

Semaine européenne de la vaccination du 23 au 29 avril 2018 Mieux comprendre les vaccinations obligatoires du nourrisson

La Semaine européenne de la vaccination constitue un temps fort pour rappeler les bénéfices des vaccinations. Coordonnée en France par le ministère chargé de la santé et Santé publique France, elle est mise en œuvre dans les régions par les agences régionales de santé. Dans le contexte d'élargissement des vaccinations obligatoires du nourrisson, les pouvoirs publics et leurs partenaires sont pleinement mobilisés avec les professionnels de santé et de la petite enfance pour répondre aux interrogations de la population. Cette année, le thème est celui des vaccinations du nourrisson. Pour faire vivre l'événement, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes organise des actions à destination du grand public, des professionnels de santé et de la petite enfance.

La Semaine européenne de la vaccination, le rendez-vous incontournable pour parler des vaccinations du nourrisson

Retrouvez la liste des nombreuses actions déployées en Auvergne-Rhône-Alpes pour sensibiliser et informer la population sur le site internet de l'ARS. En première ligne pour répondre aux interrogations des parents, les professionnels de santé et de la petite enfance sont des relais essentiels pour rappeler que les vaccinations protègent la santé des enfants. C'est pourquoi l'ARS met à disposition des outils d'informations pédagogiques pour accompagner les professionnels dans leur pratique.

Une couverture vaccinale du nourrisson insuffisante contre la rougeole et les infections à méningocoque C

En région Auvergne-Rhône-Alpes en 2017, les couvertures vaccinales du nourrisson sont élevées pour les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), la coqueluche et l'*Haemophilus influenzae b*. En revanche, elles sont insuffisantes pour certaines vaccinations. Les couvertures vaccinales à l'âge de 2 ans pour la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et le méningocoque C restent insuffisantes dans tous les départements de la région. La recrudescence de la rougeole observée en France et en Auvergne-Rhône-Alpes depuis novembre 2017, ainsi que l'épidémie qui touche actuellement la Nouvelle-Aquitaine rappellent combien une couverture vaccinale de 95% à 2 ans pour les deux doses de vaccin est nécessaire pour interrompre la circulation du virus.



Vaccinations obligatoires : ce qu'il faut savoir

- 11 vaccinations sont obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018. Elles sont exigibles pour l'entrée en collectivité des enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018.
- Ces 11 vaccinations figuraient déjà dans le calendrier vaccinal avant 2018 et au moins 70 % des enfants recevaient déjà ces 10 injections avant l'âge de 2 ans.
- 10 injections suffisent pour couvrir les 11 vaccinations obligatoires du nourrisson.
- Les injections peuvent être effectuées en 6 rendez-vous, à partir de 2 mois et jusqu'aux 18 mois de l'enfant.

Pour en savoir plus :

auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr / vaccination-info-service.fr / santepubliquefrance.fr / solidarites-sante.gouv.fr

Contact presse ARS Auvergne-Rhône-Alpes

ars-ara-presse@ars.sante.fr – 04 27 86 55 55